

Compte rendu de l'entretien des associations avec C. Blanc le 13 novembre 2008

Lieu : MEEDDAT, 246 Bd St Germain, Paris

Participants : C. Blanc (secrétaire d'État), P. Lasbordes (député), F. Lérique (Jardins de Cérès), G. Curti (Terre et Cité), L. Champetier (UASPS), O. Lucas (AVB)

Organisation et déroulé de la réunion

Cette réunion a été organisée par P. Lasbordes, député, afin de compléter la concertation entamée par C. Blanc avec les élus. Elle a duré 2 heures et a permis d'aborder librement toutes les questions soulevées par le projet de « cluster » de C. Blanc sur le plateau de Saclay. La qualité d'écoute de C. Blanc a été très bonne.

Sont résumées ci-dessous les positions de C. Blanc sur les différents points abordés.

Périmètre de l'OIN

Il est actuellement de 27 communes concernées par le périmètre du projet : « Triangle Sud » (triangle Saclay bourg, Soleil, Polytechnique auquel sont adjoints les établissements scientifiques de Jouy-en-Josas) et la zone « Satory – La Minière ».

CB a indiqué qu'il était ouvert aux souhaits des communes qui voudraient sortir ou entrer dans ce périmètre. G. Curti a mentionné que Jouy avait demandé pourquoi la ferme de Viltain, le golf St Marc et les terres Mallet étaient incluses dans le périmètre OIN au même titre que le campus d'HEC. Cette même commune a émis des réserves sur les terrains de l'INRA et de RFF.

CB a déclaré que deux maires avaient demandé un OIN « plus puissant » mais n'a pas indiqué leurs noms. Il a déclaré également qu'il souhaitait un projet « d'urbanisme » et pas de « lotissement » et qu'il n'était pas question de prolonger St Quentin en Yvelines.

Les observations des maires seront transmises au Conseil d'État.

Surfaces agricoles protégées

CB regrette ce qu'il appelle une « position idéologique » sur les surfaces (1800/2300/2500 ha) et déclare que 1800 ha de terres agricoles utiles est un minimum.

Par contre, il dit partager la préoccupation des associations sur « l'économie de l'espace » et le rejet du mitage (mais ne répond pas à la remarque sur la zone du CEPr retenue par son projet en plein milieu du Plateau !).

Il pense que le classement (du type de celui de la vallée de la Bièvre) est une protection trop faible et souhaite pour les espaces naturels et agricoles une protection forte de type « parc naturel national » tout en permettant les activités agricoles. Ce statut devrait être défini par une loi présentée au Parlement en mars 2009.

Un statut de protection fort doit aussi permettre de se protéger « des maires, de l'État, et des agriculteurs eux-mêmes » (sic).

Les associations se défendent d'avoir une approche idéologique. Elles affirment qu'il faut réestimer le besoin réel du projet, utiliser en priorité les campus et les ZI déjà existants et sous-utilisés. Elles demandent également qu'un phasage soit mis en place pour ne pas gaspiller les espaces prévus par le projet sous le prétexte de leur disponibilité (terrains de l'État par ex.).

Les associations insistent sur le fait que la surface agricole minimale n'est pas dogmatique mais économique. Elle est nécessaire pour permettre des partages de matériel, le maintien de la coopérative, la venue des fournisseurs et clients de cultures spécifiques.

CB se dit conscient que l'agriculture locale doit évoluer et que la recherche sur le Plateau peut l'y aider. M. Barnier, ministre de l'agriculture, serait enthousiaste et pousse le projet « Agro Paris Tech ».

NB : il semblerait y avoir des problèmes pour l'acquisition des terres de Laureau à Saclay.

Transports

Selon CB, « le TCSP (tracé RD36) doit se faire et le métro se fera ». Cependant, il ne répond pas à la question de l'existence d'une étude préalable montrant le besoin et se perd un peu dans les arguments :

- Il dit que « ce sont les flux globaux, de pôle à pôle, qu'il faut considérer » en oubliant qu'il existe déjà une liaison ferrée (RER C) entre Massy et Versailles.
- Il précise que l'important est de s'interconnecter aux moyens de transport nationaux et internationaux en citant Orly alors que le fameux métro ne change strictement rien à la connexion actuelle vers Orly.

Il est intéressant à noter que V. Pécresse avait fait les mêmes approximations sur le sujet le 8 octobre à Saclay.

Il est utile de préciser que, conformément à la carte du projet diffusée début novembre, le métro envisagé ne comporte pas d'arrêt intermédiaire entre Satory et l'ouest de Polytechnique (emplacement prévu pour Paris XI).

Face aux réactions des associations, CB concède que le projet de métro est très préliminaire et qu'il reste des études à faire. Il précise que la question des transports sera également traitée dans la loi proposée en mars 2009.

Paris XI

La décision a été prise de transférer l'université sur le Plateau (La Martinière, à l'ouest de Polytechnique) à cause des coûts plus élevés d'une reconstruction sur place et des problèmes de logistique liés à l'opération (hébergement provisoire de 10000 étudiants). L'exemple de Jussieu (actuellement 500% de dépassement du budget initial, peut-être 1000 % à terme), que les travaux très longs ont considérablement affaibli, a manifestement marqué les esprits.

CB souhaite réhabiliter les bâtiments actuels de Paris XI en conservant les murs porteurs pour en faire des plateaux mis à la disposition de jeunes entreprises (start-up). Il est conscient que la pression immobilière est très forte et ne veut pas faire une opération de ce type sur cet emplacement. « Il y a la queue pour venir s'installer sur le plateau de Saclay » dit-il.

Les associations sont partagées sur le déménagement de Paris XI mais apprécient la logique de conserver les terrains d'Orsay dans le périmètre du projet (ce qui évite d'en consommer de nouveaux sur le Plateau). Elles mettent en avant les problèmes aigus de l'hydraulique du Plateau. CB dit en être tout à fait conscient.

Gouvernance

Un EPA sera créé très rapidement. Le périmètre de l'EPA a été transmis au Conseil d'État le 14/11/08. Tous les terrains dont l'État est propriétaire passeront sous son autorité.

CB dit que seul l'État peut mettre en œuvre un projet d'une telle envergure mais convient que la Région devrait reprendre la main à terme (dans 10 ans !). Il pointe du doigt l'inefficacité de la Région dans ce secteur, le maigre bilan du SDRIF de 1994 et l'absence d'ambition économique du SDRIF 2008 alors que l'île de France représente 1/3 du PIB français.

Concertation

Les associations se plaignent unanimement de la mauvaise qualité de la concertation qui a prévalu jusqu'à présent sur l'OIN en soulignant le rôle négatif de Dufay (dir. de la mission de préfiguration) en la matière.

CB dit que cela a déjà changé puisque qu'il a rencontré tous les élus et nous-même aujourd'hui... Les associations insistent sur la nécessaire concertation tout au long du projet sur les questions de fond (transports par ex.).

À noter que CB ne défend pas vraiment la concertation telle qu'elle a été pratiquée jusqu'à

présent par la mission de préfiguration de l'OIN.

CB reprend la balle au bond et demande aux associations de lui faire des propositions concrètes d'une méthode de concertation qu'il souhaite « opérationnelle ».

En conclusion

Une perception : le projet est fortement soutenu par N. Sarkozy qui l'a appuyé et commenté pendant 15 minutes au conseil des ministres du 12 novembre dernier. Il y a donc peu de doute que ce projet soit lancé. Il faut donc s'accrocher à une concertation participative efficace pour tenter de l'orienter sur les points importants qui posent encore problème.

Un avis : Les transports sont un point faible du projet de C. Blanc. Le tracé du « métro » souterrain n'est qu'un coup de crayon placé en travers du plateau sans étude sérieuse préalable. On peut craindre que les inévitables contraintes budgétaires ne le fassent remonter en surface ! Il ne répond pas aux véritables besoins actuels de la population locale ni aux besoins futurs liés au projet. De même l'idée de transformer Toussus-le-Noble en « aérodrome d'affaire » n'est pas étayé.

Une inquiétude : La protection des espaces naturels et agricoles est certes prise en compte, mais pour une surface de 1800 ha seulement qui ne représentent que 2/3 des surfaces cultivées actuelles et sans aucune garantie qu'il s'agirait uniquement de surfaces cultivables (il est prévu que la liste soit établie à partir du cadastre). L'utilisation d'une large surface autour du CEPr en plein milieu du Plateau serait un exemple malheureux de mitage au détriment des terres agricoles.

CR rédigé par O. Lucas et validés par les participants associatifs

N.B. Une note de l'UASPS et le projet alternatif du collectif « Un autre avenir pour les pays de Saclay » ont été remis à C. Blanc en fin de réunion.